



# Réglementation intérieure dans le domaine des services

Les bonnes pratiques réglementaires concernant les marchés de services font leur entrée dans le corpus de règles de l'OMC

En février 2024, les disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services sont entrées en vigueur pour un groupe de Membres de l'OMC. Au total, 71 gouvernements – représentant 92,5% du commerce mondial des services – se sont engagés à mettre en œuvre ces nouvelles disciplines.<sup>1</sup>

Les nouvelles disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services inscrivent dans le cadre de l'OMC des travaux de longue date sur les bonnes pratiques réglementaires en matière de services. Ces derniers représentant actuellement le secteur de l'économie mondiale qui connaît la croissance la plus rapide, un ensemble de disciplines facilitant le commerce des services et le développement économique en favorisant des cadres réglementaires plus transparents, prévisibles et efficaces est bénéfique pour tous les Membres de l'OMC, en particulier les petites entreprises et les entrepreneuses.

## ORIGINE ET BUT DES DISCIPLINES SUR LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DES SERVICES

Le commerce des services a connu une croissance considérable au cours de la dernière décennie et on estime qu'il représente maintenant environ la moitié des échanges mondiaux. Parallèlement, son coût reste approximativement deux fois plus élevé que celui du commerce des marchandises. Une part significative de ces coûts est imputable à des divergences réglementaires, ainsi qu'à des réglementations opaques et des procédures lourdes.

En décembre 2021, un groupe de Membres de l'OMC a annoncé l'aboutissement des négociations sur un ensemble de disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services ([WT/L/1129](#)). En 2022, ils ont engagé des procédures dans le cadre de l'OMC pour donner un effet juridique au résultat négocié. Tous les Membres de l'OMC sont invités à s'associer à ce résultat final.

Les nouvelles disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services visent à atténuer les effets de restriction des échanges involontaires des mesures relatives aux prescriptions et procédures en matière de licences, aux prescriptions et procédures en matière de qualifications et aux normes techniques.

Étant donné leur lien étroit avec les bonnes pratiques réglementaires reconnues au niveau international, l'intégration des disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services dans le cadre juridique de l'OMC peut contribuer à promouvoir et à consolider les réformes internes, tout en soutenant la croissance des secteurs de services nationaux.

<sup>1</sup> Albanie; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Chine; Colombie; Comores; Costa Rica; El Salvador; Émirats arabes unis; États-Unis; Fédération de Russie; Géorgie; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Liechtenstein; Macédoine du Nord; Maurice; Mexique; Moldova; Monténégro; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Paraguay; Pérou; Philippines; République de Corée; Royaume d'Arabie saoudite; Royaume de Bahreïn; Royaume-Uni; Singapour; Suisse; Taipei chinois; Thaïlande; Timor-Leste; Turquie; Ukraine; Union européenne; et Uruguay.

*“La transparence est essentielle à la facilitation des échanges. Les procédures peuvent être complexes et longues pour de bonnes raisons, mais aucune raison ne permet de justifier qu'elles soient peu claires et non transparentes. La fourniture de renseignements contribue à accroître l'efficacité des procédures et à réduire les coûts du commerce en rendant les transactions commerciales transfrontières plus prévisibles en termes de temps et de coûts.”*

*Making Regional Integration Work Company Perspectives on Non Tariff Measures in Arab States (2018), Centre du commerce international (ITC)*

*“Alors que la compétitivité du secteur des services dépend souvent des politiques et des pratiques réglementaires en vigueur, la réalisation du potentiel de croissance peut être accélérée par une participation plus inclusive du secteur privé aux processus nationaux, régionaux et internationaux d'élaboration des politiques.”*

*COMESA Business Council (2020)*

*“Les entreprises se sont plaintes du fait que l'obtention, le remplissage et la présentation du grand nombre de documents officiels requis pour leurs opérations commerciales leur demandaient énormément de temps et de ressources, lesquels pourraient autrement être consacrés au développement et à l'expansion de leurs activités. Le rapport recommande que tous les documents soient examinés afin de rationaliser et de réduire le nombre de formulaires utilisés par les entreprises exportatrices et importatrices.”*

*Indonesia: Company Perspectives Country Report (2016), Centre du commerce international (ITC)*

*“Le domaine des services est le lieu où le commerce rencontre les conditions économiques intérieures d'un pays. La réglementation intérieure dans le domaine des services a un impact important sur le dynamisme du commerce des services et, partant, sur le commerce des biens, puisque des services tels que les télécommunications, les transports, les finances et l'énergie sont des intrants dans le processus de fabrication.”*

*Regulatory Assessment Toolkit: A Practical Methodology for Assessing Regulation on Services Trade and Investment, Banque mondiale (2014)*

# LES DISCIPLINES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DES SERVICES: QUESTIONS CLÉS

## QUOI?

Les disciplines s'appliquent aux mesures relatives aux prescriptions et procédures en matière de licences, aux prescriptions et procédures en matière de qualifications et aux normes techniques qui touchent le commerce des services.

Les disciplines mettent l'accent sur les mesures qui sont étroitement liées au processus d'autorisation pour la fourniture d'un service. Elles ont pour but de faciliter le commerce des services en faisant en sorte que les possibilités créées par les engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national ne soient pas amoindries par des procédures d'autorisation opaques et complexes.

Les disciplines prévoient des flexibilités intégrées pour leur mise en œuvre, afin de préserver la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte des différences des Membres de l'OMC dans la capacité et les approches réglementaires. Par exemple, elles permettent de mettre en œuvre certaines obligations "dans la mesure où cela sera réalisable" ou d'une manière compatible avec le système juridique des Membres de l'OMC, ou elles "encourag[ent]" simplement les autorités compétentes à prendre certaines mesures.

Les disciplines s'appliquent aux secteurs pour lesquels des engagements spécifiques ont été inscrits dans les listes annexées à l'AGCS. Elles prévoient la possibilité, pour les Membres de l'OMC, d'élargir volontairement leur application à d'autres secteurs.

Les économies en développement qui adoptent les disciplines peuvent différer l'application de dispositions spécifiques dans les secteurs dans lesquels ils rencontrent des difficultés de mise en œuvre pendant une durée pouvant aller jusqu'à sept ans. Le recours à des périodes de transition leur permet d'apporter les ajustements nécessaires à leurs cadres réglementaires nationaux.

Les pays les moins avancés qui s'engagent à appliquer les disciplines ne sont pas tenus de le faire tant qu'ils ne sont pas sortis de la catégorie des PMA et ils peuvent fixer les périodes de transition nécessaires à ce moment-là.

## COMMENT?

Les disciplines sont intégrées en tant qu'"engagements additionnels" dans les listes AGCS au titre de l'article XVIII de l'AGCS. Cette disposition autorise les Membres de l'OMC à négocier des engagements pour ce qui est des mesures ayant trait aux qualifications, aux normes ou aux questions relatives aux licences.

Les disciplines complètent les engagements spécifiques existants inscrits dans les listes annexées à l'AGCS.

Les disciplines sont contraignantes uniquement pour les Membres de l'OMC qui les inscrivent dans leurs listes AGCS. Elles seront appliquées sur la base du principe de la nation la plus favorisée, ce qui signifie que les fournisseurs de services de tous les Membres de l'Organisation pourront en bénéficier de la même manière à partir de leur mise en œuvre.

## POURQUOI?

Les disciplines répondent directement à la nécessité d'avoir des procédures d'autorisation transparentes, prévisibles et efficaces – qui sont des éléments cruciaux dans un environnement favorable

### Disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services dans et marge de manœuvre des Membres de l'OMC

- Les disciplines ne portent pas sur la teneur de la réglementation elle-même et se limitent dans une large mesure aux procédures à suivre pour obtenir l'autorisation de fournir des services.
- Les disciplines ne limitent pas le droit des participants de réglementer pour poursuivre leurs objectifs de politique intérieure.
- Les Membres de l'OMC restent libres d'appliquer les éventuelles limitations concernant l'accès aux marchés et le traitement national inscrites dans leurs listes AGCS.

### Les Disciplines sur la réglementation intérieure dans le domaine des services – Que contiennent-elles pour les fournisseurs de services et les investisseurs?

#### AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES EFFICACES DE MOBILISATION DES PARTIES PRÉNANTES

##### Les gouvernements mettant en œuvre les disciplines devront:

- publier et mettre à disposition les renseignements nécessaires pour se conformer aux prescriptions et procédures en matière d'autorisation, y compris par voie électronique;
- établir des mécanismes appropriés pour répondre aux demandes de renseignements des fournisseurs de services;
- assurer la participation des parties prenantes en publiant les lois et réglementations projetées, en prévoyant la possibilité pour les personnes intéressées de formuler des observations et en tenant compte des observations reçues.

#### GARANTIR LA CERTITUDE ET LA PRÉVISIBILITÉ DES PROCÉDURES D'AUTORISATION

##### Les gouvernements mettant en œuvre les disciplines devront:

- établir des délais indicatifs pour le traitement des demandes;
- traiter les demandes en temps opportun;
- fournir des renseignements sur l'état d'avancement des demandes;
- permettre aux requérants de corriger leurs demandes en cas de lacunes mineures et identifier les renseignements manquants;
- informer les requérants des motifs du rejet d'une demande et autoriser la présentation d'une nouvelle demande;
- faire en sorte que l'autorisation, une fois accordée, prenne effet sans retard indu;
- ménager un délai raisonnable entre la date de publication d'une loi ou réglementation et la date à laquelle les fournisseurs de services doivent s'y conformer;
- procéder à des examens à intervalles raisonnables.

#### PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA FACILITATION DE LA RÉGLEMENTATION

##### Les gouvernements mettant en œuvre les disciplines devront:

- demander aux requérants de s'adresser à une seule autorité compétente pour l'obtention d'une autorisation;
- permettre la présentation des demandes à tout moment de l'année ou, au moins, ménager des délais raisonnables pour la présentation des demandes;
- accepter la présentation par voie électronique des demandes et des copies certifiées conformes des documents;
- faire en sorte que les frais d'autorisation soient raisonnables, soient transparents et ne restreignent pas en soi la fourniture du service;
- soutenir les organismes professionnels souhaitant établir des dialogues au sujet de questions liées à la reconnaissance des qualifications professionnelles;
- faire en sorte que les autorités compétentes prennent leurs décisions en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs de services;
- regrouper les renseignements pertinents sur un portail en ligne unique;
- élaborer des normes techniques au moyen de processus ouverts et transparents;
- fonder les mesures relatives à l'autorisation sur des critères objectifs et transparents;
- faire en sorte que les procédures soient impartiales, adéquates et n'empêchent pas de manière injustifiable le respect des prescriptions en matière d'autorisation;
- faire en sorte que les mesures concernant l'autorisation n'établissent pas de discrimination entre les hommes et les femmes.

aux entreprises. Dans les enquêtes menées auprès d'entreprises, les fournisseurs de services désignent systématiquement le manque d'informations accessibles concernant le processus de demande comme le facteur de coût le plus important dans leurs efforts pour accéder aux marchés intérieurs et pour y exercer leurs activités. En outre, les fournisseurs de services demandent régulièrement aux gouvernements de réduire les multiples couches administratives et de simplifier les procédures administratives.

Reconnaissant l'importance de s'aligner sur les principes de bonnes pratiques réglementaires, de nombreux Membres de l'OMC à différents stades de développement ont progressivement entrepris des réformes de leur réglementation pour simplifier les procédures de licences et d'autorisation et les rendre plus transparentes et plus prévisibles. Les disciplines couvrent bon nombre de ces éléments de réforme, tout en s'appuyant sur les instruments internationaux relatifs aux bonnes pratiques réglementaires – tels que la Liste de référence commune APEC-OCDE sur la réforme de la réglementation (2005) et la Recommandation de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires (2012).

#### QUOI D'AUTRE

Pour la première fois, un texte négocié à l'OMC contient une disposition sur la non-discrimination entre hommes et femmes. L'objectif de cette discipline est de garantir la non-discrimination dans les procédures d'autorisation des fournisseurs de services, et ainsi soutenir l'autonomisation économique des femmes et de favoriser leur participation au commerce des services.

## EFFETS DES DISCIPLINES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DES SERVICES SUR L'ÉCONOMIE ET SUR LE COMMERCE

**La mise en œuvre des disciplines permettra de réduire les coûts du commerce et d'améliorer les résultats économiques globaux, entraînant notamment une augmentation du revenu réel et des exportations réelles, ainsi qu'une participation plus active au commerce international des services**

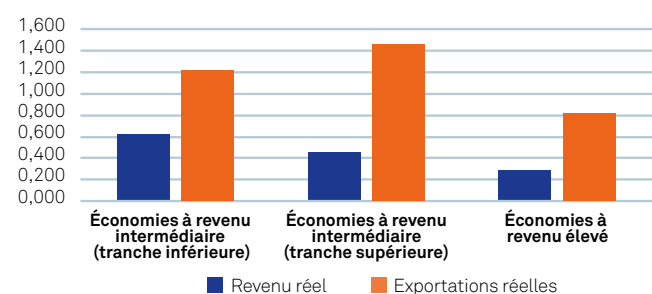
À court et moyen termes, selon les prévisions, au niveau mondial, le revenu réel devrait augmenter d'au moins 0,3% (301 milliards USD), tandis que les exportations mondiales devraient progresser d'au moins 0,8% (206 milliards USD). Les plus fortes augmentations du revenu réel devraient concerner les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (0,6%), tandis que, s'agissant des exportations réelles, les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure devraient enregistrer la plus forte progression (1,5%) (Figure 1). La mise en œuvre des disciplines devrait entraîner une réduction des coûts du commerce de 10% pour les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de 14% pour les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, ce qui représente à l'échelle mondiale une économie de 127 milliards d'USD. Globalement, la mise en œuvre conduira à une participation plus active au commerce international des services, ainsi qu'à des réductions générales des prix des intrants dans les secteurs des services primaires, secondaires et résiduels.

Le commerce des services crée des emplois, facilite une répartition efficace des ressources, renforce la compétitivité des entreprises et permet la diversification de la production des économies. Comme le secteur des services fournit des intrants pour l'ensemble de l'économie, le fait de le rendre plus efficace et plus concurrentiel peut, en général, améliorer également les résultats de tous les autres secteurs économiques, y compris le secteur manufacturier et l'agriculture. Le renforcement de l'efficacité et de la productivité dans les secteurs de services nationaux peut permettre aux entreprises de services d'être plus compétitives sur les marchés internationaux.

**Parmi les divers avantages de la mise en œuvre des disciplines, on peut citer la réduction des coûts des procédures de création d'entreprises, une inclusion financière plus large et une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales**

Les recherches menées dans le cadre de l'OMC montrent que les économies mettant en œuvre les disciplines dans leurs cadres réglementaires internes affichent de meilleurs résultats pour un certain nombre d'indicateurs économiques. La mise en œuvre des disciplines va de pair avec une réduction des coûts pour la création d'entreprises, car les principes de bonnes pratiques réglementaires qui y sont énoncés aideront les économies à établir des processus d'autorisation plus efficaces et plus efficaces pour les entreprises. La réduction des formalités administratives des cadres réglementaires peut tout particulièrement bénéficier aux petites entreprises, ainsi qu'aux jeunes et aux femmes entrepreneurs. En outre, des réglementations claires et fiables peuvent améliorer l'accès des entrepreneurs au financement car, là où le système réglementaire est globalement de meilleure qualité, les établissements financiers ont tendance à avoir davantage confiance lors de l'octroi de prêts à de jeunes entreprises, ce qui contribue à réduire le coût global de l'emprunt pour ces entreprises.

**Figure 1: Variation en pourcentage prévue des agrégats macroéconomiques par groupe de revenu**



Source: Simulations faites au moyen du Modèle du commerce mondial de l'OMC

Note: la figure montre la variation en pourcentage du revenu réel et des exportations réelles prévue pour 2032 pour les différents groupes de revenu, calculée comme étant la moyenne pondérée des résultats régionaux en utilisant comme valeurs de référence le PIB et la valeur des exportations (f.a.b.) en 2022. Les PIB par habitant des régions figurant dans les simulations sont utilisés avec les tranches de revenus de la Banque mondiale pour 2022.

De plus, il existe une corrélation positive entre la mise en œuvre des disciplines et le niveau d'inclusion financière, mesuré par le nombre de titulaires de comptes bancaires. Les bonnes pratiques réglementaires peuvent favoriser l'inclusion financière en encourageant la concurrence et l'innovation entre les fournisseurs de services. Elles peuvent, par exemple, améliorer l'accessibilité des services bancaires pour les personnes vivant dans des régions reculées ou mal desservies, et favoriser le développement de produits innovants, comme les services bancaires mobiles et d'autres solutions numériques, qui peuvent faciliter l'accès aux services bancaires.

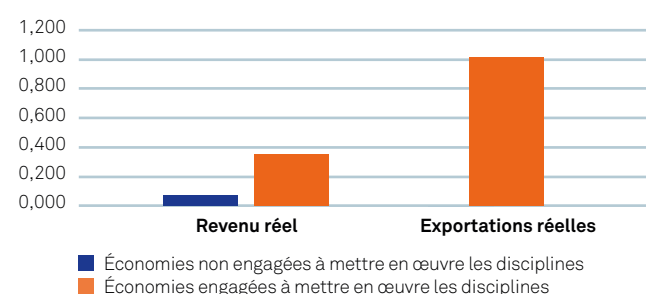
La mise en œuvre des disciplines devrait également entraîner une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM). Étant donné que les CVM reposent en grande partie sur les services, il est essentiel de simplifier les procédures d'autorisation et d'améliorer la transparence et la prévisibilité des procédures réglementaires. En favorisant l'emploi et en générant des retombées positives, notamment en ce qui concerne les connaissances et le transfert de technologies, les CVM peuvent, en particulier, aider les économies à plus faible revenu à atteindre leurs objectifs de développement. Une plus grande participation aux CVM encourage la productivité, la modernisation des produits et la diversification des exportations. Elle accroît également les possibilités d'intégration dans l'économie mondiale en permettant aux entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, d'accéder aux réseaux internationaux d'entreprises.

**Toutes les économies en tireront des avantages, mais les gains les plus importants devraient revenir à celles qui s'engagent à mettre en œuvre les disciplines. C'est en élargissant la participation à un plus grand nombre de Membres de l'OMC qu'il sera possible d'exploiter les possibilités offertes par les disciplines**

La mise en œuvre de ces disciplines aura des effets positifs pour toutes les économies. Selon les prévisions, les revenus réels devraient progresser même pour les économies qui ne s'étaient pas pour le moment engagées à mettre en œuvre les disciplines (Figure 2). Cela s'explique par le fait que leurs fournisseurs de services bénéficieront aussi de la mise en œuvre de bonnes pratiques réglementaires dans les marchés de leurs partenaires commerciaux – du fait de l'application non discriminatoire des disciplines. Toutefois, les exportations devraient progressivement se réorienter vers les marchés des économies mettant en œuvre les disciplines, entraînant ainsi une forte augmentation de la croissance réelle de leurs exportations, tandis que les exportations des économies ne mettant pas en œuvre les disciplines devraient continuer à stagner.

Si tous les Membres de l'OMC mettaient en œuvre les disciplines, cela serait synonyme de gains importants en termes de bien-être et de commerce, en particulier pour les économies en développement. Cela souligne l'importance qu'il y a à accroître la participation en vue de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les disciplines. Alors qu'à court terme, la mise en œuvre est susceptible d'entraîner des coûts, ceux-ci devraient être largement compensés par les gains récurrents qui seront obtenus à moyen et long termes.

**Figure 2: Variation en pourcentage prévue des agrégats macroéconomiques par engagement à mettre en œuvre les disciplines**



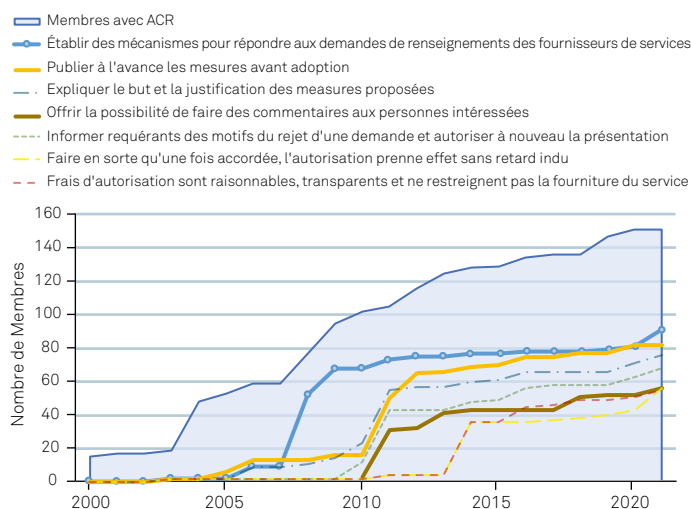
Source: Simulations faites au moyen du Modèle du commerce mondial de l'OMC

Note: la figure montre la variation en pourcentage du revenu réel et des exportations réelles prévue pour 2032 pour les participants et les non-participants au résultat relatif à la réglementation intérieure dans le domaine des services, calculée comme étant la moyenne pondérée des résultats régionaux en utilisant comme valeurs de référence le PIB et la valeur des exportations (f.a.b.) en 2023.

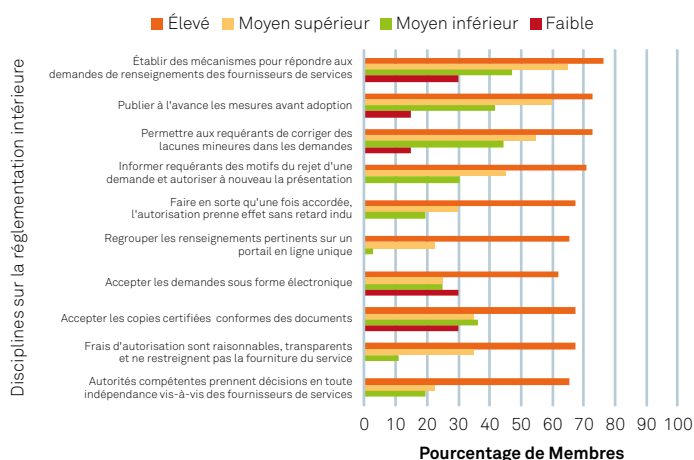
## LES DISCIPLINES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION INTÉRIEURE DANS LE DOMAINE DES SERVICES ET LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX (ACR)

**Au fil du temps, les ACR ont commencé à s'attaquer aux obstacles au commerce résultant d'un manque de transparence et des formalités administratives. Plusieurs accords de "nouvelle génération" – adoptés dans toutes les catégories de revenus et toutes les régions du monde – comprennent un ensemble complet d'obligations réglementaires qui équivalent en grande partie aux disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services.**

**Figure 3: Membres de l'OMC ayant des disciplines relatives à la réglementation intérieure dans les ACR examinés**



**Figure 4: Pourcentage de Membres de l'OMC ayant des disciplines relatives à la réglementation intérieure dans les ACR examinés, par catégorie de revenu**



Au cours des 15 dernières années, les accords de "nouvelle génération" ont évolué pour ne plus se limiter à l'élimination des restrictions quantitatives et des mesures discriminatoires liées au commerce international des services. Ils visent de plus en plus à éliminer les obstacles réglementaires et à réduire les formalités administratives. En favorisant une bonne gouvernance des marchés de services, les ACR peuvent rendre les cadres réglementaires nationaux plus transparents, plus prévisibles et plus propices aux activités économiques, et stimuler ainsi davantage la croissance et le développement.

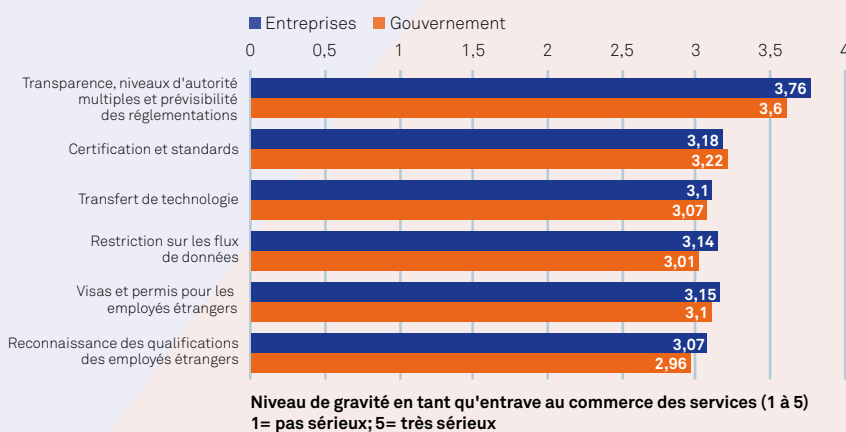
Dans l'ensemble, étant donné qu'un nombre croissant d'ACR couvrant les services ont été conclus au cours des 15 à 20 dernières années, l'adoption des dispositions réglementaires de l'AGCS-plus s'est également accélérée au fil du temps. En 2020, 112 Membres de l'OMC ont conclu au moins un ACR comportant des obligations équivalentes aux disciplines relatives à la réglementation intérieure. Les économies de tous les niveaux de revenu et de toutes les régions sont aujourd'hui associées à cette pratique. Cette tendance englobe également des économies qui ne sont actuellement pas engagées à appliquer les disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services à l'OMC.

À un moment où les entreprises demandent des cadres réglementaires nationaux plus transparents et plus prévisibles, de plus en plus d'ACR cherchent à répondre aux difficultés pratiques qui affectent la capacité des entreprises de faire du commerce (voir l'encadré 1). Comme les disciplines relatives à la réglementation intérieure dans le domaine des services, les dispositions des ACR en matière de réglementation intérieure n'interfèrent pas avec les prescriptions de fond que les organismes de réglementation peuvent élaborer et mettre en œuvre pour poursuivre leurs objectifs de politique intérieure.

**De plus amples renseignements concernant les résultats de la recherche figurant dans cette fiche d'information sont disponibles à l'adresse suivante:** ["Services Domestic Regulation – Locking in Good Regulatory Practices"](#), document de travail de l'OMC, (septembre 2021), et ["The Trade Effects of a New Agreement on Services Domestic Regulation"](#), document de travail de l'OMC (février 2024)

### ENCADRÉ 1 – CONSEIL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DU PACIFIQUE (PECC): ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES SUR LES ENTRAVES AU COMMERCE DES SERVICES

En 2016, le PECC a mené une enquête sur les politiques régionales auprès des entreprises, des pouvoirs publics, des milieux universitaires, des médias et de la société civile. Un large consensus s'est dégagé sur le fait que les plus gros obstacles au commerce des services étaient le manque de transparence, les multiples strates de bureaucratie et le manque de prévisibilité: 63% des entreprises interrogées considéraient que le manque de transparence constituait un obstacle sérieux à très sérieux au commerce des services, contre 54% des représentants des pouvoirs publics interrogés. Le PECC a conseillé aux gouvernements d'élaborer un ensemble de principes réglementaires à appliquer dans tous les secteurs, afin de renforcer la concurrence et de favoriser la croissance économique.



Source: PECC International Secretariat, State of the Region 2016-2017 (2016).